



HAL
open science

Licence professionnelle Réseaux sans fil

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Réseaux sans fil. 2014, Université d'Artois. hceres-02038390

HAL Id: hceres-02038390

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038390>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Réseaux sans fil

de l'Université d'Artois

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université d'Artois

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Réseaux sans fil

Secteur professionnel : SP6- Communication et information

Dénomination nationale : SP6-5 Réseaux et télécommunications

Demande n° S3LP150007755

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut universitaire de technologie (IUT) de Béthune, 230 rue de l'Université, BP 819, 62408 Béthune Cedex.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Réseaux sans fil* de l'Université d'Artois a été ouverte en septembre 2008, elle est issue du département *Réseaux et télécommunications* de l'IUT de Béthune. Les composantes associées sont le département d'informatique de l'IUT de Lens et le lycée Malraux de Béthune, d'où proviennent plusieurs vacataires. La licence professionnelle possède une unité de mise à niveau, elle permet aux étudiants issus de Brevet de technicien supérieur (BTS) d'intégrer la formation dans de bonnes conditions.

L'objectif de la formation est de former des techniciens en réseaux et télécommunications spécialisés dans le domaine « sans fil ». Cette spécialisation s'exerce dans les télécommunications sans fil qui deviennent prépondérantes avec l'avènement de nouvelles normes, telles que le réseau sans fil de type Wifi AC ou la téléphonie mobile de 4^{ème} génération (4G).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est structurée de façon classique avec cinq unités d'enseignement (UE) dont une unité comportant une mise à niveau, cette dernière concerne les étudiants issus de BTS ou les étudiants n'ayant pas effectué le parcours « classique », c'est-à-dire un Diplôme universitaire de technologie (DUT) *Réseaux et télécommunications*. Le contrôle des connaissances est effectué à l'aide de travaux pratiques (TP), tests et de devoirs surveillés. Les différentes UE sont pondérées de façon à être en accord avec les modalités de contrôle des connaissances. Au sein du document fourni, et dans le texte, la durée du projet tutoré est de 40 heures et la durée du stage est de 16 semaines ; dans le tableau récapitulatif, la durée du projet est de 80 heures et la durée du stage est de 12 semaines. La réglementation (Arrêté de 1999) impose une durée de stage comprise entre 12 et 16 semaines et le projet tutoré représente au moins un quart du volume de la formation, hors stage. Les durées énoncées ne sont pas concordantes entre-elles (tableau et texte) et le projet ne respecte pas la durée légale. Plusieurs champs sont manquants tels que l'articulation des contenus pédagogiques au sein des UE et le tableau complet de modalité de contrôle des connaissances.

Les enquêtes d'insertion professionnelle ont été réalisées sur les promotions sorties en 2009 et 2010, elles concernent 15 étudiants dont un étudiant est en poursuite d'études. Les 14 étudiants en situation d'emploi travaillent dans des entreprises du secteur des réseaux et télécommunications. Néanmoins, l'adéquation emploi/formation n'est pas suffisamment explicitée, l'enquête d'insertion professionnelle montre des emplois dans le domaine de l'information et de la communication mais cela pourrait être précisé tel que l'insertion dans le domaine des réseaux et télécommunications et sur des entreprises ou des emplois ayant une spécificité « sans fil ».

Le lien avec les milieux professionnels est constitué de 134 heures d'enseignement dans le cœur de la spécialité (donc 25 % des heures) confiées à quatre intervenants professionnels. Trois intervenants sont spécialisés dans les réseaux informatiques de type Wimax et un intervenant dépend d'un groupe européen d'ingénierie des télécommunications mobiles. La création ou la formalisation de partenariats est en cours. Les professionnels s'investissent non seulement au travers des cours, travaux dirigés ou travaux pratiques dispensés mais également sur les jurys, stages et conseil de perfectionnement. Le contexte socio-économique est particulièrement favorable à cette spécialité où des déploiements sont en cours (réseaux mobiles de quatrième génération).

L'équipe est très diversifiée avec trois enseignants issus du secondaire et quatre enseignants-chercheurs, il y a également quatre professionnels de la spécialité et trois enseignants vacataires d'un lycée voisin. Un conseil de perfectionnement est en place et les comptes rendus de ses réunions permettent de constater la présence d'étudiants, la reconnaissance de problèmes d'ordre pédagogique, et l'existence de recommandations. Néanmoins, les comptes rendus révèlent aussi l'absence de convocation à ce conseil, qu'il n'y a pas de liste d'émargement, le nombre ainsi que le titre des personnes présentes n'est pas mentionné et les intervenants professionnels ne sont pas présents ou représentés. Ce point devrait être très fortement amélioré. La sélection des candidats se fait uniquement par l'étude du dossier, un entretien supplémentaire permettrait d'évaluer la motivation des candidats et d'augmenter la qualité du recrutement. Les effectifs sont stables sur la durée étudiée, des contrats de professionnalisation devraient être validés pour l'année 2013/2014, il n'y a pas de proposition de formation par alternance ou de validation des acquis par l'expérience (VAE). La mise en place de ces dispositifs permettrait de faire progresser la formation. Le dossier présenté est de mauvaise qualité, de nombreux champs sont manquants, incomplets ou contradictoires (voir la durée du projet tutoré) et la forme de celui-ci le rend particulièrement difficile à lire. Le document a certainement été basé sur l'autoévaluation avec un format de type tableau. Un format classique en aurait fortement amélioré la qualité.

- Points forts :

- L'employabilité est bonne avec 90 % d'insertion professionnelle et deux mois et demi de recherche d'emploi dans le domaine de l'informatique et de la communication.
- La bonne attractivité des métiers dans un domaine dynamique avec des possibilités d'évolution offertes.

- Points faibles :

- Le manque de formalisation de l'action du perfectionnement.
- Des informations parfois incomplètes.
- La faible visibilité de la formation et l'absence d'une formation par alternance et de mise en place d'une validation des acquis par l'expérience.



- Recommandations pour l'établissement :

La formation semble être de qualité mais néanmoins manque de visibilité et de formalisme. La durée du projet tutoré devrait respecter l'arrêté de 1999 régissant les licences professionnelles. Le conseil de perfectionnement ainsi que le suivi des promotions devraient être entièrement formalisés. Cela permettrait l'obtention de données quantifiables permettant une meilleure visibilité de la formation, que ce soit une visibilité interne à l'établissement ou externe telle que celle requise pour l'évaluation ou celle demandée par les étudiants intéressés par la formation. Le conseil de perfectionnement devrait évoluer vers un rôle plus stratégique permettant des évolutions, au sens pédagogique, de la formation.



Observations de l'établissement

Les rapports qui n'appellent pas d'observation :

Licences professionnelles
S3LP150007742
* S3LP150007743
S3LP150007744
S3LP150007745
S3LP150007746
S3LP150007747
S3LP150007748
S3LP150007749
S3LP150007750
S3LP150007751
S3LP150007752
S3LP150007753
S3LP150007754
S3LP150007755
S3LP150007756
S3LP150007757
S3LP150007758
S3LP150007759
S3LP150007760
S3LP150007761
S3LP150007762
S3LP150007763
S3LP150007764*
S3LP150007765
S3LP150007766
S3LP150007767
S3LP150007768
S3LP150007769

* erreurs factuelles relevées et envoyées précédemment

Le Président
Francis M. BÉGIN
ARRAS BETHUNE DOUAI
LENS LIEVIN

